Habitat et urbanisme

La communauté de communes a la compétence "urbanisme" depuis 2017. Depuis cette date, elle valide en conseil communautaire toute modification apportée aux PLU communaux (plans locaux d'urbanisme).

Par ailleurs, la communauté de communes élabore actuellement son PLU intercommunal.

En matière d'habitat, la communauté de communes participe financièrement au service public d'information sur la rénovation énergétique.

Enfin, le service droit des sols instruit, pour le compte des communes, les demandes de travaux : permis de construire, déclarations de travaux, etc.